

DISTRICT DE
ROLLE

CANTON DE
VAUD

Commune de
ESSERTINES

Sur Rolle

Secteur: BUGNAUX

Plan partiel d'affectation
fixant les limites de construction
à l'intérieur des périmètres

1:500

Approuvé par la municipalité
de ESSERTINES
dans sa séance du 20 juin 88
Le Syndic La Secrétaire



Plan déposé au greffe municipal
pour être soumis à l'enquête
publique du 24 juin au 23 juillet 88
Le Syndic La Secrétaire



Adopté par le Conseil Général
dans sa séance du 29.11.1988



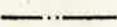
Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du 21 SEP. 1990
l'atteste



Le Chancelier

LEGENDE PLAN LIMITES DES CONSTRUCTIONS

 Périimètre de la zone

 Sous-périimètre

 Nouvelle



Surface sur laquelle les batiments peuvent être transformés, subir certaines modifications ou reconstructions. En cas de reconstruction totale, après destruction de 3/4 au moins du bâtiment, la limite de construction devra être respectée.



Bâtiments pouvant être maintenus, mais pas reconstruits

